Caught-Between Hazards in Construction Stats and Facts – French



FAITS

1. **Points de Pincement des Équipements :** Les travailleurs peuvent se coincer les mains, les doigts ou les membres dans les pièces mobiles des machines telles que les rouleaux, les engrenages ou les excavatrices.
2. **Coincé entre des Véhicules et des Structures :** Les travailleurs qui utilisent ou marchent à proximité d'équipements lourds peuvent se retrouver coincés entre des machines et des murs, des barrières ou d'autres véhicules.
3. **Effondrement de Tranchées ou d'Excavations :** des tranchées mal étayées peuvent s'effondrer, piégeant ou écrasant les travailleurs sous la terre ou les débris.
4. **Déplacement ou Roulement de Matériaux :** des tuyaux, du bois ou des matériaux lourds non sécurisés peuvent rouler ou se déplacer de manière inattendue, coinçant les travailleurs contre des objets fixes.
5. **Verrouillage/Étiquetage Incorrect :** L'entretien d'un équipement sans isolation des sources d'alimentation peut provoquer un mouvement ou une activation soudaine, piégeant les travailleurs dans des pièces mécaniques.
6. **Chute de Composants Structurels :** Lors de la démolition ou de la charpente, des murs ou des poutres non sécurisés peuvent tomber sur les travailleurs, provoquant des blessures par écrasement.
7. **Utilisation Incorrecte des Dispositifs de Levage :** Les travailleurs coincés entre des charges suspendues et des surfaces fixes peuvent subir de graves blessures par compression si le gréement cède ou si le mouvement est incontrôlé.

STATISTIQUES

- En 2024, l'OSHA a enregistré 5 190 décès sur le lieu de travail, dont environ 5 % (environ 260) dus à des risques de coincement, notamment des effondrements de tranchées (30 %), des accidents liés à des machines (25 %) et des accidents impliquant des véhicules (20 %), selon le NIOSH.
- En 2024, les infractions relatives aux EPP (29 CFR 1910.132) se classaient au 6e rang (1 876 citations), notamment le port de casques de sécurité inadéquats ou l'absence de protection contre les bruits forts. Les infractions relatives aux travaux d'excavation (29 CFR 1926.652) se classaient au 8e rang (1 500 citations), souvent pour l'absence de protection des tranchées.
- Une étude du NIOSH réalisée en 2022 a révélé que le port d'EPI appropriés et la mise en place de contrôles techniques (par exemple, caissons de tranchée, protections des machines) réduisaient de 25 % les accidents par coincement, mais

que 30 % des travailleurs ne respectaient pas les règles en matière d’EPP ou n’avaient pas reçu de formation adéquate.
- WorkSafeBC a signalé 25 à 30 décès par an en Colombie-Britannique (2020-2023), dont environ 10 % (environ 3) dus à des risques de coincement, souvent liés à des tranchées ou à des machines.
- Les données du CCHST pour 2023 ont montré que des EPI et des contrôles appropriés (par exemple, des étais, des protections) réduisaient de 22 % les blessures par coincement.
- Les amendes prévues en Ontario en 2024 (jusqu’à 500 000 dollars) visent les infractions à la santé et à la sécurité au travail, notamment le fait de ne pas fournir d’EPP ou de ne pas assurer la sécurité des tranchées.